Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 18 (1972)

Heft: 11

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger

Voici comment cela s'est passé: Monsieur K., ingénieur, fut pendant de longues années employé dans une importante entreprise électrique d'un pays asiatique. La Maison réduisit son champ d'activité, suite à des troubles politiques. Peu après, elle se vit forcée de se reconvertir. Le contrat de travail de notre compatriote ne fut pas renouvelé par la nouvelle direction, si bien que Monsieur K. se trouva licencié.

Voici dans quel sens le Fonds de Solidarité a agi:

- 1. La perte de situation de Monsieur K. est donc due à un événement politique. Comme membre du Fonds de Solidarité, auquel il a pris soin de s'inscrire dans les délais fixés, Monsieur K. reçut l'indemnité forfaitaire conformément au règlement de la coopérative, ce qui lui permit de faire face à ses engagements à court terme, car il n'avait plus d'autre source de revenus.
- 2. Monsieur K. put facilement se refaire une existence, n'étant plus sans moyens financiers.
- 3. Les épargnes déposées par Monsieur K. pendant toutes les années où il a été membre de la coopérative restent sa propriété et il a la possibilité de les récupérer lors d'un éventuel retrait de notre société.

Personne ne possède de bulletin de garantie qui le préserve d'une perte de ses moyens d'existence par suite d'événements politiques. En adhérant au Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, vous vous assurez contre tous les risques de perte des moyens d'existence. Votre participation se fait par le versement de cotisations

annuelles qui sont inscrites sur votre compte individuel en Suisse. En cas de retrait de la société, vous récupérez tout ou partie des montants versés.

Demandez notre bulletin d'information «ABC» et le formulaire

d'inscription auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses ou directement au secrétariat du Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Schosshaldenstrasse 14, CH – 3006 Berne.

Résultats du concours-photos du jubilé

Notre concours-photos a connu un magnifique succès puisque nous avons reçu 998 réponses qui nous sont parvenues de 24 pays. Pour être exact votre coupon de participation devait comporter les noms suivants:

K ramgasse

R iahi

A ppenzell

M orcote

G laris

A ugst

S an Salvatore

S implon

E ngadine

B ienne

E insiedeln

R omainmôtier

N euchâtel

La faute la plus courante fut Augst, bon nombre de participants ayant indiqué Avenches. Un concurrent a réussi l'exploit de faire 12 fautes sur 13 questions, et il a reçu un livre sur la Suisse comme lot de consolation.

Le nombre de réponses exactes que nous avons enregistrées est de:

399

Le premier prix est revenu à

M. Gilbert Jaun, de Bonneville, France, qui avait indiqué le nombre 390. M^{me} et M. Jaun ont déjà passé leur séjour à Berne pendant le Congrès. Encore toutes nos vives félicitations.

Le 2° prix est revenu à M. Max Gugolz, Huddinge, Suède, qui



Les gagnants du Concours: M. et M^{me} Jaun, Bonneville.

bénéficiera cet hiver d'un séjour d'une semaine dans les Alpes suisses. Nombre indiqué: 414.

Le 3º prix, soit la médaille d'or du jubilé a été attribuée à M. Hillaert, le Fayet par Grand-Fresnay, France, qui a pronostiqué 376 réponses exactes.

A l'inverse des Jeux olympiques, l'or revient au 3^e! Les 47 autres gagnants sont répartis de la manière suivante:

Algérie 2
Allemagne 12
Autriche 1
Belgique 2
France 23
Hollande 2
Italie 1
Maroc 1
Suède 3

La perspicacité de ces personnes a été récompensée par des livres, des abonnements à nos revues, et par des médailles en argent du jubilé.

Bravo à chacun, et vive le prochain concours.